

## Informations concernant la réforme du collège

par Sandrine PIERRE  
Collège Gérard Philippe - 38600 Fontaine  
pierre\_sand@hotmail.com

**C**ET ARTICLE regroupe des documents officiels et des arguments pour la création de groupes en physique-chimie ainsi que des témoignages de collègues concernant l'organisation des quatre heures de sciences et technologie en sixième. Ces informations ont été collectées grâce aux collègues, en salle des professeurs, sur Internet, pendant les rencontres avec des adhérents de l'UdPPC et pendant les journées de formation.

### 1. UN PROGRAMME COMPLET LE 24 DÉCEMBRE 2015 POUR LA RENTRÉE 2016

Les nouveaux programmes des cycles 2, 3 et 4 de l'école et du collège, applicables à la rentrée 2016, ont été publiés le 26 novembre 2015. Cependant, il y manquait encore les repères de progressivité pour la physique-chimie et les sciences de la vie et de la Terre (SVT). Ceux-ci ont été publiés le 24 décembre 2015, accompagnés d'une version consolidée du programme que l'on trouve à l'adresse suivante :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/48/62/7/collegeprogramme-24-12-2015\\_517627.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/48/62/7/collegeprogramme-24-12-2015_517627.pdf)

Contrairement à la version du 26 novembre, celle-ci n'a pas fait à ce jour l'objet de conversions dans différents formats. En attendant, vous trouverez sur le site de l'UdPPC, sous l'onglet « collège », le programme complet en texte modifiable :

<http://www.udppc.asso.fr/national/index.php/espace-college-sp-674620302/programmes>

### 2. TEXTES OFFICIELS APPUYANT LA CRÉATION ET LE MAINTIEN DES GROUPES EN SCIENCES

L'enseignement des sciences expérimentales nécessite de confronter le collégien au réel : le programme des cycles 3 et 4 en sciences le rappelle en utilisant de nombreux verbes d'action comme *caractériser, proposer et mettre en œuvre un protocole, déterminer et mesurer, concevoir et réaliser des expériences, estimer expérimentalement, identifier, expérimenter, utiliser du matériel spécifique...*

Afin de permettre un enseignement expérimental, l'UdPPC demande que l'enseignement de la physique-chimie se fasse en groupes à effectifs allégés (par exemple deux classes - trois groupes).

L'enseignement en groupes allégés permet de manipuler en toute sécurité des

produits parfois dangereux et permet à **tous les élèves** (notamment ceux en décrochage dans les disciplines classiques) de mettre en œuvre d'autres compétences telles que l'autonomie, l'initiative et la débrouillardise. C'est aussi l'occasion de **les valoriser** en leur donnant un atout non négligeable pour leur orientation future.

En effet, en lycée général et technologique, ces capacités expérimentales donnent lieu à un enseignement spécifique en seconde de 1 h 30 en physique-chimie et en SVT et sont évaluées en terminale S au baccalauréat. Ces mêmes savoir-faire techniques, en lycée professionnel, font partie du quotidien des élèves et donnent lieu à des Contrôles en cours de formation (CCF).

De plus, la pratique des sciences expérimentales en sixième permettra, à terme, de mieux préparer les élèves à la nouvelle épreuve de sciences expérimentales et techniques du Diplôme national du brevet (DNB) 2017.

Les documents ci-après (cf. encadrés 1 à 6) reprennent les textes officiels sur lesquels s'appuyer pour demander la création et/ou le maintien de groupes de sciences. Les passages utiles ont été mis en caractères gras par les co-auteurs de cet article.

**Annexe de la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013  
d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984>

« La promotion de la culture scientifique et technologique

La culture scientifique et technologique prépare le futur citoyen à comprendre le monde qui l'entoure et à appréhender les défis sociétaux et environnementaux.

Sa diffusion doit également permettre à la France de conforter son avance scientifique, son tissu industriel, son potentiel économique, sa capacité d'innovation et sa compétitivité en formant les techniciens, chercheurs, ingénieurs, entrepreneurs de demain.

Il importe donc de développer à l'école, pendant le temps scolaire et périscolaire, une **politique de promotion de la science** et de la technologie.

Tout au long de la scolarité, seront développées les relations entre le milieu scolaire et les acteurs du monde scientifique et technologique (laboratoires de recherche, ingénieurs, entreprises, musées, monde associatif...).

L'un des objectifs est que de plus en plus d'élèves, notamment de filles, au cours et à l'issue de leur parcours, souhaitent s'engager dans les carrières scientifiques et techniques. Par l'évolution des pratiques pédagogiques, **une attention particulière sera portée au renforcement de l'attractivité des enseignements scientifiques et technologiques pour susciter un plaisir d'apprendre et de pratiquer ces disciplines** ».

**Encadré 1**

**[Collège 2016] - Information - Najat Vallaud-Belkacem - 17/04/2015**

**Réforme du collège : lettre de la ministre aux enseignants**

<http://www.education.gouv.fr/cid88120/reforme-college-lettre-ministre-aux-enseignants.html>

« Pour ce faire, une marge de manœuvre est mise à disposition des collèges dans la gestion de leur dotation, afin que les équipes pédagogiques puissent concevoir des actions pédagogiques et des parcours scolaires favorisant la réussite de tous. Elle s'accompagne d'une importante augmentation du total hebdomadaire des heures mises à la disposition des professeurs de collège pour la prise en charge des élèves de la sixième à la troisième, qui passe de 110,5 heures à 115 heures à la rentrée 2016, et à 116 heures à partir de la rentrée 2017 (sur les quatre niveaux). **Le renforcement des marges heures professeurs favorisera le travail en groupes à effectifs réduits – tout particulièrement en sciences expérimentales, technologie, langues vivantes étrangères et enseignement moral et civique – et les interventions conjointes de plusieurs enseignants** ».

**Encadré 2**

**Circulaire n° 2015-106 du 30-06-2015 BO n° 27 du 02/07/2015**

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=90913](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90913)

«Le volume de la dotation horaire supplémentaire pour l'établissement est calculé sur la base de 2 heures 45 minutes par semaine et par division pour la rentrée scolaire 2016, puis sur la base de 3 heures par semaine et par division à compter de la rentrée scolaire 2017. Il est, dans l'organisation actuelle du collège, de 2 heures pour quatre divisions. Un collège de vingt divisions pourra ainsi utiliser une enveloppe de 55 heures à la rentrée 2016 et 60 heures à partir de la rentrée 2017, contre 10 heures aujourd'hui, ce qui équivaut à une multiplication par six de la dotation horaire heures professeurs».

«Les établissements qui proposent aujourd'hui les options latin, grec et langues régionales disposeront donc des moyens nécessaires à la mise en œuvre dans les meilleures conditions des enseignements de complément en latin, grec et langues régionales».

«Les groupes à effectifs réduits ont vocation à être constitués en priorité pour les sciences expérimentales, la technologie, les langues vivantes étrangères, les langues régionales et l'enseignement moral et civique».

**Encadré 3****Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre 2015**

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=33400](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33400)

**◆ Introduction du programme de Sciences et technologie au cycle 3**

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=94708](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94708)

«La construction de savoirs et de compétences, par la mise en œuvre de démarches scientifiques et technologiques variées et la découverte de l'histoire des sciences et des technologies, introduit la distinction entre ce qui relève de la science et de la technologie et ce qui relève d'une opinion ou d'une croyance. La diversité des démarches et des approches (**observation, manipulation, expérimentation, simulation, documentation...**) développe simultanément la curiosité, la créativité, la rigueur, l'esprit critique, l'habileté manuelle et expérimentale, la mémorisation, la collaboration pour mieux vivre ensemble et le goût d'apprendre».

**◆ Repris dans le programme de Physique-chimie au cycle 4**

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=94717](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94717)

«Cette posture scientifique est faite d'**attitudes** (curiosité, ouverture d'esprit, remise en question de son idée, exploitation positive des erreurs...) et de **capacités** (**observer, expérimenter, mesurer, raisonner, modéliser...**). Ainsi, l'élève comprend que les **connaissances** qu'il acquiert, mémorise et qui lui sont déjà utiles devront nécessairement être approfondies, révisées et peut-être remises en cause tant dans la suite de sa scolarité que tout au long de sa vie».

**Encadré 4**

**Socle commun de connaissances, de compétences et de culture (domaine 4) :****Décret n° 2015-372 du 31/03/2015 JO du 02/04/2015**

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=87834#socle\\_commun](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834#socle_commun)

«**Fondées sur l'observation, la manipulation et l'expérimentation**, utilisant notamment le langage des mathématiques pour leurs représentations, les démarches scientifiques ont notamment pour objectif d'expliquer l'Univers, d'en comprendre les évolutions, selon une approche rationnelle privilégiant les faits et hypothèses vérifiables, en distinguant ce qui est du domaine des opinions et croyances. Elles développent chez l'élève la rigueur intellectuelle, l'habileté manuelle et l'esprit critique, l'aptitude à démontrer, à argumenter ».

**Encadré 5****Introduction de la Physique-Chimie au Diplôme national du Brevet :**

[http://www.education.gouv.fr/cid97782/au-bo-du-21-janvier-2016-vie-scolaire-diplome-national-du-brevet-examens-et-journee-de-la-memoire-des-genocides-et-de-la-prevention-des-crimes-contre-l-humanite.html#Diplome\\_national\\_du\\_brevet](http://www.education.gouv.fr/cid97782/au-bo-du-21-janvier-2016-vie-scolaire-diplome-national-du-brevet-examens-et-journee-de-la-memoire-des-genocides-et-de-la-prevention-des-crimes-contre-l-humanite.html#Diplome_national_du_brevet)

«**L'examen, conçu en cohérence avec la réforme du collège, se veut plus complet :**

- **d'avantage de disciplines sont prises en compte.** La physique-chimie, les sciences de la vie et de la Terre et la technologie (ou leurs équivalents pour la série professionnelle) sont désormais évaluées lors d'une épreuve terminale **qui témoigne de la réelle volonté d'accorder une présence plus forte à la culture scientifique et mathématique ;**
- **la nature même des épreuves évolue, en faisant une place à l'interdisciplinarité.**

L'examen comportera ainsi **trois épreuves obligatoires :**

- **une nouvelle épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat** dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours avenir, du parcours citoyen ou du parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- une épreuve écrite qui porte sur les **programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique ;**
- une épreuve écrite qui porte sur les **programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie** (ou leurs équivalents pour la série professionnelle) ».

**Encadré 6**

### *Organisation en sixième : extrait de la lettre des IPR d'Aix-Marseille (1<sup>er</sup> octobre 2015)*

#### 1. Les obligations :

- ◆ l'objectif de cet enseignement est de développer les compétences du socle de connaissances, de compétences et de culture et de participer à leur évaluation ;
- ◆ l'enseignement des Sciences et Technologie doit s'organiser sur des thèmes communs et des projets collaboratifs. Ces modalités d'enseignement donnent du sens aux apprentissages ;
- ◆ partir d'une approche globale d'un thème pour mettre en œuvre une démarche expérimentale et/ou de réalisation mettant en synergie les trois disciplines pour respecter l'esprit d'un programme unique.

#### 2. Les impossibilités :

Tout ce qui ne conduit pas à un travail collaboratif. En particulier, les organisations qui amèneraient à :

- ◆ ne proposer qu'une seule discipline pendant 4 heures durant tout un trimestre ;
- ◆ morceler l'horaire en quatre créneaux hebdomadaires de 1 heure.

#### 3. Les préconisations :

Les préconisations suivantes sont proposées à chaque équipe pédagogique de sciences et technologie qui se les appropriera dans le cadre du projet d'établissement.

- ◆ Mettre en place d'un projet permettant de traiter toutes les problématiques du programme dans ses différents aspects liés à la physique-chimie, les sciences de la vie et de la Terre et la technologie.
- ◆ Favoriser le travail collaboratif dans le cadre des projets.
- ◆ Exploiter une thématique commune durable (une temporalité correspondant au trimestre est recommandée) au service de l'élève acteur.
- ◆ Aborder toutes les thématiques du programme plutôt que traiter toutes les problématiques d'une seule thématique. Varier les thématiques pour éviter lassitude et découragement.
- ◆ Favoriser la mise en place de blocs horaires (2 h minimum) permettant la conduite des activités expérimentales et de réalisation, ainsi que les sorties pédagogiques.
- ◆ Mettre en place, autant que possible, un travail en groupe à effectif réduit ou une co-animation pour favoriser une démarche expérimentale et de réalisation.
- ◆ Travailler en îlots. Proposer des tâches différenciées pour responsabiliser les élèves.
- ◆ Limiter, dans la mesure du possible, le nombre de professeurs qui interviennent dans cet enseignement de Sciences et technologie afin de faciliter pour l'élève la perception de ce domaine de formation et de savoir, en évitant la juxtaposition d'enseignements connexes.
- ◆ Utiliser un support commun pour les prises de notes de l'élève.

#### **Encadré 7**

### 3. ORGANISATION EN SIXIÈME

Les contraintes de l'enseignement des sciences expérimentales et de la technologie en sixième engendrent régulièrement des échanges inédits entre collègues et de nombreuses questions sur une répartition équitable des quatre heures.

Voici un extrait de la lettre de recommandations (cf. encadré 7) des IA-IPR de Physique-chimie, STI et SVT de l'académie d'Aix-Marseille sur l'enseignement de Sciences et technologie en sixième et des propositions d'organisations qui pourraient être de bonnes alternatives aux propositions de la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire).

L'UdPPC tient à jour dans l'Espace collège du site national une synthèse des propositions de diverses sources dont voici trois exemples.

#### 3.1. Proposition 1 : deux professeurs par trimestre

On regroupe les Sciences et technologie en  $2 \times 2$ h pour une classe, avec une rotation trimestrielle des professeurs. Pour le calcul des services, l'horaire de chaque professeur est, pour cette proposition, de 1,33h par semaine et par classe. Chaque classe ou groupe passe :

- ◆ Trimestre 1 : 2h avec le professeur de physique-chimie et 2h avec celui de SVT.
- ◆ Trimestre 2 : 2h avec le professeur de SVT et 2h avec celui de technologie.
- ◆ Trimestre 3 : 2h avec le professeur de physique-chimie et 2h avec celui de technologie.

Trimestre	Heure	Techno 1	PC 1	SVT 1	Techno 2	PC 2	SVT 2
1	2	6 <sup>e</sup> A	6 <sup>e</sup> B	6 <sup>e</sup> C	6 <sup>e</sup> D	6 <sup>e</sup> E	6 <sup>e</sup> F
	2	6 <sup>e</sup> B	6 <sup>e</sup> A	6 <sup>e</sup> D	6 <sup>e</sup> C	6 <sup>e</sup> F	6 <sup>e</sup> E
2	2	6 <sup>e</sup> A	6 <sup>e</sup> F	6 <sup>e</sup> B	6 <sup>e</sup> E	6 <sup>e</sup> C	6 <sup>e</sup> D
	2	6 <sup>e</sup> B	6 <sup>e</sup> E	6 <sup>e</sup> A	6 <sup>e</sup> F	6 <sup>e</sup> D	6 <sup>e</sup> C
3	2	6 <sup>e</sup> F	6 <sup>e</sup> B	6 <sup>e</sup> A	6 <sup>e</sup> D	6 <sup>e</sup> C	6 <sup>e</sup> E
	2	6 <sup>e</sup> E	6 <sup>e</sup> A	6 <sup>e</sup> B	6 <sup>e</sup> C	6 <sup>e</sup> D	6 <sup>e</sup> F

**Tableau 1** - Exemple d'emploi du temps des professeurs.

Cela nécessite d'aligner les classes si on fait des groupes allégés (par exemple cinq groupes venant de quatre classes) et d'avoir assez de salles. Les emplois du temps des professeurs sont globalement alignés, mais peuvent changer d'un trimestre à l'autre.

Classe	Trimestre / Semaine	Heure 1	Heure 2	Bloc 3 (2h consécutives)	Bloc 4 (2h consécutives)	Bloc 5 (2h consécutives)
6 <sup>e</sup> X	Trimestre 1 / Semaine A	Prof SVT	Prof PC		Prof PC G1 Prof SVT G2	Prof PC G2 Prof SVT G1
	Trimestre 1 / Semaine B	Prof SVT	Prof PC		Prof SVT	Prof PC
6 <sup>e</sup> Y	Trimestre 1 / Semaine A	Prof PC	Prof Tech	Prof PC		
	Trimestre 1 / Semaine B	Prof PC	Prof Tech	Prof PC G1 Prof Tech G2	Prof PC G2 Prof Tech G1	
6 <sup>e</sup> Z	Trimestre 1 / Semaine A	Prof Tech	Prof SVT			Prof Tech G1 Prof SVT G2
	Trimestre 1 / Semaine B	Prof Tech	Prof SVT			Prof SVT G1 Prof Tech

Tableau 2

### 3.2. Proposition 2 : deux professeurs par trimestre avec un dédoublement au titre de l'Accompagnement personnalisé (AP)

Cette proposition reprend le principe trimestriel de la précédente, mais l'équipe de Sciences et technologie demande, en plus des quatre heures de base, une heure hebdomadaire de dédoublement au titre de l'Accompagnement personnalisé (AP).

Cette demande est légitime. En effet, il reviendra désormais aux professeurs de sixième de finaliser les attendus de fin de cycle 3, en prenant en compte l'hétérogénéité des acquis en Sciences et technologie à l'école. Or cette hétérogénéité est particulièrement importante, à l'image de la diversité des pratiques d'enseignement des sciences observée en CM1 et CM2. Les pratiques changent d'un professeur des écoles à un autre, mais aussi d'une année sur l'autre par le biais des thématiques abordées.

L'heure de dédoublement ainsi mobilisée concerne trois matières et représente seulement 0,33h par discipline et par classe, ce qui est très raisonnable. Il reste 1,75 h de dotation horaire disponible pour des dédoublements et co-interventions dans les autres matières. Pour le calcul des services, l'horaire professeur est 1,66 h par semaine et par classe (contre 1,33h pour la proposition 1).

Dans l'emploi du temps des élèves, les heures s'appellent toutes « Sciences et technologie ». Le professeur reste libre de l'organisation de l'Accompagnement personnalisé dans son horaire. Exemple d'organisation sur trois classes pour le premier trimestre pour trois professeurs (cf. tableau 2, page ci-contre).

Au trimestre suivant, on change par permutation circulaire, soit les classes (les élèves changent d'emploi du temps), soit les enseignants.

### 3.3. Proposition 3 : un professeur par trimestre

Chaque classe a trois enseignants différents qui vont enseigner à tour de rôle la discipline « sciences et technologie », soit 4 h avec le même enseignant sur un même trimestre. Le programme est constitué de quatre parties, les trois premières parties sont plutôt spécifiques aux SVT, à la physique-chimie puis à la technologie ; la dernière partie regroupe les trois domaines scientifiques et peut servir de fil conducteur entre les enseignants au cours de l'année.

Le découpage sur la semaine proposé est de trois séances distinctes : deux séances de 1h30 et une séance de 1h. Ce découpage permet d'avoir des séances qui peuvent contenir les différentes étapes de la démarche expérimentale, les séances de 1h pouvant correspondre plutôt à des séances de leçons, d'évaluations ou même de remédiation (permettant même éventuellement de l'aide personnalisée). Cela est préférable à deux séances de 2h qui sont trop longues pour des élèves de cet âge.

Pour permettre un roulement des trois enseignants sur une même classe, il faut prévoir trois enseignants en barrette sur trois classes.

### Exemple

Trois classes : 6<sup>e</sup> 1, 6<sup>e</sup> 4 et 6<sup>e</sup> 7 sont en barrette sur trois créneaux avec en parallèle un professeur de SVT, un professeur de physique-chimie et un professeur de technologie.

- ◆ Au premier trimestre, le professeur de SVT prend la classe de 6<sup>e</sup> 1 sur les 4h, le professeur de physique-chimie prend les 6<sup>e</sup> 4 et le professeur de technologie les 6<sup>e</sup> 7.
- ◆ Au deuxième trimestre, les 6<sup>e</sup> 1 ont le professeur de physique-chimie, les 6<sup>e</sup> 4 le professeur de technologie et les 6<sup>e</sup> 7 le professeur de SVT.
- ◆ Enfin au troisième trimestre les 6<sup>e</sup> 1 ont le professeur de technologie, les 6<sup>e</sup> 4 le professeur de SVT et les 6<sup>e</sup> 7 le professeur de physique-chimie.

Pour mener à bien ce projet sur neuf classes, il faut neuf professeurs engagés (trois de SVT, trois de physique-chimie et trois de technologie), le tout pour former trois barrettes de trois classes de sixième.

## 4. ACTIONS DE L'UDPPC

Pendant ces derniers mois, l'UdPPC n'a pas chômé. Les différentes versions des programmes ont été lues. Les erreurs ont été relevées et signalées au Conseil supérieur des programmes (CSP). Une veille des documents et des diaporamas de la DGESCO, des documents envoyés aux éditeurs et du site Éduscol a été faite. Les erreurs et les oublis concernant notamment la physique-chimie ont été relevés et signalés à la DGESCO.

Actuellement, nous travaillons pour produire des articles qui pourront faciliter le travail des collègues pour la mise en place des Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ou de l'Accompagnement personnalisé (AP), dans le cadre de la réforme du collège. Ils sont régulièrement publiés dans *Le Bup* et permettent ainsi d'enrichir nos pratiques.

## 5. MOMENTS FORTS DE L'UDPPC

### 5.1. Le congrès annuel

Chaque année, l'UdPPC organise un congrès dans une ville différente, pendant les vacances de la Toussaint (La Rochelle en 2015, Dijon en 2016). C'est un moment fort qui permet, à mon avis, de faire des mises à jour de nos connaissances lors des conférences et des ateliers, de découvrir de nouvelles applications technologiques

incroyables lors des visites d'entreprises, de rencontrer des collègues de qualité, intéressés par leur travail et pleins de bonnes idées, et de repartir chez soi motivé et gonflé à bloc. N'hésitez pas à venir !

## 5.2. Les journées annuelles Collège :

Les professeurs de collège se retrouvent deux fois par an à Paris :

- ◆ l'une de ces journées concerne les correspondants académiques de l'association dont la mission est de faire remonter les attentes des adhérents et d'établir une ligne de conduite des actions ;
- ◆ l'autre journée est la journée nationale Collège, ouverte à tous, adhérents ou non, en provenance de toutes les académies. Cette année, la journée aura lieu le 19 mars 2016 avec, le matin, une conférence de Wanda Kaminski, du Laboratoire de didactique de l'Université Paris Diderot-Paris 7, suivie d'une proposition de production pour les EPI et, l'après-midi, un atelier et des présentations faites par des collègues.

En annexe, vous trouverez un rappel du volume horaire au collège et la présentation des nouvelles formes d'enseignement (AP, EPI) incluses dans l'horaire des élèves.

## CONCLUSION

Face aux changements induits par la réforme, l'équipe collège de l'UdPPC s'est mise au travail : veille des textes parus, relecture et propositions de correction chaque fois que des erreurs ont été repérées. C'est par le travail collaboratif que nous avons pu mener à bien ces travaux. L'UdPPC constitue aussi un espace où les avis des professeurs qui sont sur le terrain sont pris en compte. N'hésitez pas à nous rejoindre, c'est ensemble que nous pourrons avancer.

## Annexe

### *Rappel du texte officiel sur les volumes horaires et les nouvelles formes d'enseignement (EPI, AP)<sup>(1)</sup>*

---

#### LES VOLUMES HORAIRE DES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES DISPENSÉS AU COLLÈGE DÈS 2016

##### *Niveau sixième (cycle 3)*

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Éducation physique et sportive	4 heures
Enseignements artistiques <sup>(1)</sup> (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures
Histoire-géographie	3 heures
Enseignement moral et civique	3 heures
Langue vivante	4 heures
Mathématiques	4,5 heures
SVT, technologie, physique-chimie	4 heures
<b>Total <sup>(2)</sup></b>	<b>23 + 3 heures <sup>(3)</sup></b>

- (1) Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de deux heures hebdomadaires sur un semestre.
  - (2) S'y ajoutent au moins dix heures annuelles de vie de classe.
  - (3) Ces trois heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous la forme d'accompagnement personnalisé.
- 

(1) <http://www.education.gouv.fr/cid89292/-college-2016-1-organisation-des-enseignements-au-college-au-bulletin-officiel.html>

## Niveaux du cycle 4

Enseignements	Horaires hebdomadaires		
	cinquième	quatrième	troisième
Éducation physique et sportive	3 heures	3 heures	3 heures
Enseignements artistiques <sup>(1)</sup> (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures	4,5 heures	4 heures
Histoire-géographie Enseignement moral et civique	3 heures	3 heures	3,5 heures
Langue vivante 1	3 heures	3 heures	3 heures
Langue vivante 2	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Mathématiques	3,5 heures	3,5 heures	3,5 heures
SVT	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Technologie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Physique-chimie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Total <sup>(2)</sup>	22 + 4 heures par niveau <sup>(3)</sup>		

(1) Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de deux heures hebdomadaires sur un semestre.

(2) S'y ajoutent au moins dix heures annuelles de vie de classe par niveau.

(3) Ces quatre heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

## LES ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les contenus des enseignements complémentaires sont établis en fonction des objectifs de connaissances et de compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes des cycles concernés. Les enseignements complémentaires prennent la forme de temps d'accompagnement personnalisé et d'enseignements pratiques interdisciplinaires.

## LES ENSEIGNEMENTS PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES

Chaque enseignement pratique interdisciplinaire porte sur l'une des thématiques interdisciplinaires suivantes :

- ◆ corps, santé, bien-être et sécurité ;
- ◆ culture et création artistiques ;
- ◆ transition écologique et développement durable ;
- ◆ information, communication, citoyenneté ;
- ◆ langues et cultures de l'Antiquité ;
- ◆ langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales ;

- ◆ monde économique et professionnel ;
- ◆ sciences, technologie et société.

Les enseignements pratiques interdisciplinaires **incluent l'usage des outils numériques et la pratique des langues vivantes étrangères**. Ils contribuent, avec les autres enseignements, à la mise en œuvre du parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle ainsi que du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.

### UNE DOTATION HORAIRE MISE À LA DISPOSITION DES ÉTABLISSEMENTS

Outre la dotation horaire correspondant aux enseignements obligatoires, **une dotation horaire est mise à la disposition des établissements afin de favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants**. Cette dotation horaire permet aussi, dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement, de proposer, pour les élèves volontaires, un enseignement de complément aux enseignements pratiques interdisciplinaires, qui porte sur un enseignement de langues et cultures de l'Antiquité ou sur un enseignement de langue et culture régionales.



**Sandrine PIERRE**

*Professeur de physique-chimie*

*Correspondante collège UdPPC Grenoble*

Collège Gérard Philippe

Fontaine (Isère)